

## **ASFIP** Genève

Autorité cantonale de surveillance des fondations et des institutions de prévoyance

### Conférence 2016

# Actualité dans le domaine des fondations de droit privé

Invitation à la Conférence des 2 et 14 juin 2016

Fédération des entreprises romandes Auditorium Rue de St-Jean 98 1201 Genève Madame, Monsieur,

Vu le succès des précédentes éditions, nous nous réjouissons de vous retrouver à la Conférence 2016 de l'Autorité cantonale de surveillance des fondations et des institutions de prévoyance consacrée à l'actualité dans le domaine des fondations de droit privé.

Nous sommes convaincus que nos échanges dans le cadre de nos Conférences représentent une véritable plus-value pour tous les acteurs du domaine, à savoir les membres des conseils de fondation, les directions opérationnelles, les organes de révision, les notaires, les avocats, etc.

Pour cette raison et au vu des nombreuses demandes reçues, nous avons décidé de renouveler cette expérience et de vous offrir un moment de réflexion et de partage autour de quelques thèmes d'actualité dans le domaine des fondations de droit privé.

Lors de cette Conférence, nous présenterons notamment le cadre juridique et les exigences pour la constitution d'une fondation de droit privé en fournissant également quelques conseils pratiques.

Nous ferons également le point avec des spécialistes sur des thèmes actuels importants, tels que les nouvelles exigences étatiques applicables aux fondations privées subventionnées, la situation des fondations en Suisse en 2016, ainsi que les enjeux et les risques pour la place philanthopique suisse des nouvelles exigences en matière de transparence.

Au plaisir de vous rencontrer, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

#### Inscription et renseignements

Deux dates vous sont proposées à choix, selon vos convenances. Le programme de ces deux dates est rigoureusement identique.

Les inscriptions doivent nous parvenir avant le lundi **23 mai 2016**, au moyen du bulletin d'inscription ci-joint, par courrier, par fax ou par email, à l'adresse suivante:

Autorité cantonale de surveillance des fondations et des institutions de prévoyance (ASFIP)
Rue de Lausanne 63

Case postale 1123 1211 Genève 1

Tél.: 022 907 78 78 / Fax: 022 900 00 80

Email: info@asfip-ge.ch

## Programme

16h15	Accueil des participants et remise de la documentation
16h30	Message de bienvenue Monsieur Jean PIRROTTA
16h35	Nouvelle directive transversale : présentation et révision des états financiers des entités subventionnées et autres entités paraétatiques
	Monsieur Aldo MAFFIA
17h00	Les fondations philanthropiques et les développements actuels
	Madame Marybel PEREZ
17h25	Constitution d'une fondation de droit privé : conseils pratiques de l'Autorité de surveillance
	Monsieur Mohamed HANDOUS
17h50	La place philanthropique suisse à l'heure de la transparence
	Monsieur Vincent PFAMMATTER
18h15	Questions et discussion
18h30	Clôture et apéritif dînatoire

#### **Intervenants**

Jean PIRROTTA Master en droit, MBA.

Directeur, Autorité cantonale de surveillance des fondations et des institutions de prévoyance, Genève.

Aldo MAFFIA Master en sciences économique, économie politique.

Président du Groupe interdépartemental LIAF,

Directeur du Service des subventions du DIP, Etat de

Genève.

Marybel PEREZ Docteur en sciences politiques.

Senior Researcher, Center for Philanthropy Studies

(CEPS), Université de Bâle

Mohamed HANDOUS Licence en droit, LLM.

Juriste, Autorité cantonale de surveillance des

fondations et des institutions de prévoyance, Genève.

Vincent PFAMMATTER Master en droit, LLM.

Avocat, Etude Lenz & Staehelin, Genève.

- Fédération des Entreprises Romandes
  98, rue de saint-Jean
- Parking du Seujet
- à 5 minutes de la gare Cornavin



#### **Bulletin d'inscription**

# Bulletin d'inscription à renvoyer d'ici au lundi 23 mai 2016 Je souhaite participer à la Conférence du: Jeudi 2 juin 2016 **Mardi 14 juin 2016** Frais d'inscription: La finance d'inscription s'élève à CHF 120.- par participant. Les fondations surveillées par l'ASFIP bénéficient d'une réduction de 50%. La finance d'inscription doit être payée dès réception de la confirmation d'inscription et du bulletin de versement (BVR). Elle comprend l'accueil, la participation à la Conférence, la documentation et l'apéritif dînatoire. Fondation/Entreprise: Rue/No: NPA/Localité: Téléphone: E-mail: Date/Signature: Inscription pour participant(s). Nom(s)/Prénom(s)/Fonction(s):

Affranchir s.v.p.

Autorité cantonale de surveillance des fondations et des institutions de prévoyance 63, rue de Lausanne Case postale 1123 1211 Genève 1